

Distr.
GENERALE

A/AC.241/20
16 mars 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS
LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE
ET/OU PAR LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER
EN AFRIQUE
Quatrième session
Genève, 21-31 mars 1994
Point 3 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
LES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du secrétariat

I. FONDS BENEVOLE SPECIAL DESTINE A FINANCER LA PARTICIPATION DES PAYS EN
DEVELOPPEMENT TOUCHES PAR LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE

1. Par sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un Fonds bénévole spécial, géré par le chef du secrétariat ad hoc sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de permettre aux pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés (PMA), de participer pleinement et effectivement au processus de négociation.

2. Lors des sessions précédentes du Comité de négociation, plusieurs pays ont annoncé leurs contributions au Fonds et d'autres ont indiqué leur intention de le faire dès que leurs procédures internes le permettraient. Le Président du Comité a exhorté les gouvernements qui étaient en mesure de le faire mais ne l'avaient pas encore fait à contribuer au Fonds bénévole spécial selon leurs possibilités et dans les meilleurs délais.

3. Le tableau ci-après indique l'état actuel des contributions annoncées et des contributions reçues.

Fonds bénévole spécial pour faciliter la participation
des pays en développement
(résolution 47/188 de l'Assemblée générale, par. 15)

Etat des contributions au 16 mars 1994

	Contributions		Numéro de reçu	Date de réception
	Annoncées	Reçues		
	(En dollars E.-U.)			
<u>ETATS MEMBRES</u>				
Canada	77 662	77 662	B 02188	22.06.93
Danemark	199 985	199 985	B 021076	10.03.93
France*	159 754	70 358	B 022805	20.10.93
		33 641	B 023266	23.12.93
Allemagne*	185 827	185 827	B 0228	27.10.93
Irlande*	71 400	-		
Italie*	93 750	-		
Japon*	300 000	-		
Norvège	199 985	199 985	B 020964	23.02.93
Espagne*	42 024	42 024	B 021923	28.06.93
Suède*	262 280	262 280	B 02098	25.02.93
Suisse*	66 013	66 013	B 021975	07.07.93
Royaume-Uni	111 727	74 460	B 022033	19.07.93
		37 267	B 023205	16.12.93
Etats-Unis	50 000	50 000	B 021147	24.03.93
<u>AUTRES</u>				
Commission européenne*	57 000	-		
TOTAL	1 877 407	1 299 502		

* Equivalent approximatif en dollars des Etats-Unis de la contribution annoncée dans la monnaie du pays.

4. Sur ces contributions, 13 % sont retenus au titre des frais généraux et une partie sert à alimenter une réserve de fonctionnement pour faire face à d'éventuelles obligations finales (cette réserve s'élève normalement à 15 % mais en 1993, à titre exceptionnel, le Contrôleur a accepté de la ramener à 5 %). Par conséquent, sur le montant total des contributions, soit 1 299 502 dollars, 1 065 592 dollars étaient disponibles pour couvrir les frais de voyage et de séjour des participants en provenance des pays pouvant prétendre à un financement.

5. Ces ressources ont été utilisées à l'occasion des première, deuxième et troisième sessions de fond du Comité, dont les dépenses totales se sont élevées à 1 066 828 dollars. Les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification ont été aidés compte dûment tenu de leur situation particulière ainsi que des précédents établis récemment lors de la négociation des conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique.

6. Etant donné les considérations susvisées, le Secrétariat a émis des autorisations de voyage pour un délégué en vue de la première et de la deuxième session, en faveur de quelque 70 pays, au nombre desquels figurent la plupart des PMA et un grand nombre de pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale. Pour la troisième session, les fonds disponibles ne permettaient de faciliter la participation que de 58 pays. Dans le document A/AC.241/16, qui a été présenté à la dernière session, il était indiqué que 45 pays seulement avaient été desservis : cet écart s'explique par le fait que des contributions supplémentaires ont été reçues après l'établissement de ce document. En outre, on y a fait ressortir que dans l'hypothèse où des arrangements identiques seraient arrêtés pour les quatrième et cinquième sessions, le montant total des contributions supplémentaires au Fonds requises à cet effet s'élèverait à environ 800 000 dollars. Selon cette estimation, ce montant devait être utilisé pour moitié pour la session de Genève et pour moitié pour la session de Paris. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, on a annoncé à la dernière session qu'un montant supplémentaire total de 520 705 dollars serait versé au Fonds bénévole spécial. Cette somme représente les contributions annoncées par la France, l'Irlande et le Japon ainsi que celle qui avait été précédemment annoncée par l'Italie. Une contribution supplémentaire de 10 000 dollars a été annoncée par la Grèce sans mention du fonds auquel elle était destinée.

Malheureusement, aucune de ces contributions n'a été reçue à la date du 16 mars 1994. Pour des raisons de calendrier, le présent document a été mis sous presse, si bien que la participation des pays en développement à la quatrième session n'est pas mentionnée. Si toutefois l'une des contributions annoncées devait être reçue après cette date, un additif au présent document indiquant les contributions reçues et la liste des pays qui en auront bénéficié serait distribué lors de la session.

7. Une assistance financière a été accordée, à titre prioritaire, à trois représentants des pays en développement qui sont membres du bureau du Comité et de ses deux groupes de travail pour leur permettre de participer sans difficulté aux travaux du Comité ainsi qu'à la réunion élargie du bureau, tenue à Stockholm du 15 au 17 mars 1994.

8. Dans l'hypothèse où des arrangements appropriés seraient arrêtés pour la cinquième session (Paris), à savoir le financement d'un délégué de quelque 70 pays et de membres du bureau, le montant total des contributions supplémentaires au Fonds requises à cet effet s'élèverait à environ 400 000 dollars. De ce fait, le Comité souhaitera peut-être inviter des donateurs potentiels à faire des contributions à due concurrence au Fonds bénévole spécial.

9. Le Comité souhaitera peut-être également donner des orientations complémentaires au Secrétaire exécutif en ce qui concerne la pertinence des arrangements relatifs à l'utilisation du Fonds en vue de faciliter la participation aux sessions de fond tenues jusqu'ici et à l'utilisation future du Fonds.

II. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROCESSUS DE NEGOCIATION

10. Au paragraphe 13 de sa résolution 47/188, l'Assemblée générale a décidé que "le processus de négociation sera[it] financé par prélèvement sur les ressources budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, sans nuire aux activités déjà programmées, ainsi que par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé expressément à cette fin pour la durée des négociations...". Elle a également prié instamment "les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique et les autres organisations intéressées, y compris les organisations non gouvernementales, de verser de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale".

11. Le tableau ci-après donne la situation actuelle des contributions annoncées et des contributions reçues. Un certain nombre de pays qui avaient annoncé des contributions les ont versées; d'autres pays, à savoir l'Allemagne et la Suède, ont annoncé des contributions sans en préciser le montant. Le Secrétariat a pris contact avec d'autres pays, ainsi qu'avec les institutions du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales pour solliciter leur appui. Le PNUD a annoncé des contributions supplémentaires pour le processus de négociation, y compris un montant de 100 000 dollars déjà mis à la disposition du secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation par le BNUS. Le PNUE a accru son soutien par rapport au montant indiqué pour la deuxième session, dont une annonce de contribution supplémentaire de 100 000 dollars réservée au financement de la participation des ONG et de l'appui au secrétariat pour l'élaboration d'autres instruments régionaux qui figureront en annexe à la Convention.

Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociationEtat des contributions au 16 mars 1994

	Contributions		Numéro de reçu	Date de réception
	Annoncées	Reçues		
	(En dollars E.-U.)			
<u>ETATS MEMBRES</u>				
Australie*	115 996	34 915	B 022108	27.07.93
Canada*	134 982	134 982	B 02225	20.07.93
Chypre	1 000	1 000	B 021584	14.05.93
Danemark	200 000	200 000	B 023661	10.02.94
Finlande*	91 000	-		
France*	105 542	105 542	B 022805	20.10.93
Allemagne	A préciser	-		
Japon*	123 000	-		
Pays-Bas*	555 139	555 139	B 022396	16.09.93
Norvège*	187 971	149 978	B 02165	24.05.93
		37 993	B 023186	13.12.93
		62 978	B 023926	04.03.94
Espagne	25 000	-		
Suède	A préciser	-		
Suisse*	326 699	60 000	B 022257	20.08.93
		65 310	B 022042	19.07.93
		60 626	B 023462	10.01.94
Etats-Unis	200 000	200 000	B 021147	24.03.93
<u>AUTRES</u>				
Commission européenne*	57 000	-		
PNUE	400 000	250 000	A 273095	25.05.93
		50 000	A 277756	22.09.93
TOTAL	2 523 329	1 968 463		

* Equivalent approximatif en dollars des Etats-Unis de la contribution annoncée dans la monnaie du pays.

12. Lors de l'adoption de la résolution 47/188, l'Assemblée générale avait été informée que les dépenses prévues en 1993 et en 1994 au titre du personnel et des services de conférence nécessaires pour les travaux du Comité seraient financées par le budget-programme de l'ONU pour ces années. Trois postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux avaient été inscrits au budget ordinaire de 1993 et deux postes de haut niveau avaient été empruntés au Département de l'administration et de la gestion. Pour 1994,

les deux postes de haut niveau ont été inscrits au budget ordinaire du Comité et les dépenses autres que celles de personnel ont été fixées à un niveau semblable à celui de 1993. Le Fonds a été établi afin de compléter les ressources à provenir du budget ordinaire; ces ressources additionnelles doivent permettre au Secrétariat d'entreprendre les activités conçues pour fournir l'appui nécessaire au processus de négociation, y compris des travaux de fond préparatoires aux niveaux national, régional et mondial. Comme cela est indiqué en résumé dans l'aide-mémoire annexé à la note verbale du Secrétaire général, le Secrétariat a estimé à 3,2 millions de dollars des Etats-Unis le montant des ressources extrabudgétaires requises pour lui permettre de mener à bien les activités prévues.

13. Comme indiqué au paragraphe 4, sur le montant total des contributions, 13 % sont retenus au titre des frais généraux et 15 % alimentent une réserve de fonctionnement, celle-ci étant destinée à garantir des ressources pour faire face à d'éventuels engagements finals. C'est ainsi que sur des contributions totales d'un montant de 1 968 463 dollars, 1 417 294 étaient disponibles pour couvrir les dépenses courantes. Au 28 février 1994, les dépenses financées par prélèvement sur le Fonds se sont élevées à 1 089 167 dollars. Les engagements restants pour le recrutement du personnel indiqué au paragraphe 14 ci-après s'élèvent en outre à environ 300 000 dollars.

14. Comme convenu avec trois des pays contribuant au Fonds d'affectation spéciale, à savoir les Etats-Unis, le Canada et la Suisse, trois fonctionnaires ont été recrutés pour une durée d'un an à l'aide des ressources du Fonds. La France a fait une contribution qui a permis de recruter pour une durée d'un an un expert associé d'un pays en développement. Les contributions extrabudgétaires utilisées pour le recrutement de fonctionnaires par le Secrétariat et le titre des fonctionnaires visés sont indiqués dans le tableau ci-après :

CONTRIBUTIONS DESTINEES A COUVRIR LES FRAIS
DE SECRETARIAT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL */

PAYS DONATEUR	CONTRIBUTIONS (VERSEES OU ANNONCEES)	FRAIS GENERAUX	FRAIS DE SECRETARIAT/ D'ADMINISTRATION	FRAIS DE DEPLACEMENT	DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS CONNEXES
CANADA Conseiller juridique	134 982	17 548		10 000	107 434 <u>1/</u>
SUISSE Conseiller économique	225 000	29 250		25 000	170 750 <u>2/</u>
ETATS-UNIS Conseiller spécial	200 000	26 000			174 000 <u>3/</u>

FENU Coordonnateur de politique économique	100 000	13 000	47 000		40 000
FRANCE Administrateur de programme auxiliaire	105 542	13 720			91 821 <u>2/</u>
TOTAL	765 524	99 518	47 000	35 000	584 005

*/ A la date du 28 février 1994, 340 534 dollars ont été dépensés au titre des frais de secrétariat.

1/ Jusqu'en août 1994.

2/ Jusqu'en décembre 1994.

3/ Jusqu'en janvier 1994.

15. En outre, un fonctionnaire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a été détaché auprès du Secrétariat pour la durée des négociations. La FAO, elle aussi, a affecté un juriste spécialiste des questions d'environnement pour aider le Secrétariat à temps partiel. Par ailleurs, le Secrétariat a pris contact avec l'Italie et l'Espagne pour obtenir qu'elles détachent des fonctionnaires ou financent des experts. D'autres fonctionnaires, tant des administrateurs que des agents des services généraux, pourraient être mis à disposition par le Secrétariat de l'ONU ou par d'autres institutions ou seront recrutés comme personnel temporaire financé par le Fonds.

16. Dans le cadre des négociations, le Secrétariat a également aidé plusieurs pays en développement à mener à bien leurs activités préparatoires aux niveaux national, sous-régional et régional. Les pays concernés et les ressources allouées sont indiqués dans le tableau ci-après. Ces activités préparatoires sont financées par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale ainsi qu'au titre d'accords bilatéraux conclus entre le pays bénéficiaire et le pays ou organisme donateur. Il s'agit, pour les pays, de l'Allemagne et de la Suède et, pour les organismes, du BNUS, du PNUD et du FENU. Le Secrétariat est en contact avec d'autres pays ainsi qu'avec des organisations et organismes internationaux afin d'obtenir un financement supplémentaire pour les activités préparatoires. A cet égard, les bureaux régionaux du PNUD étudient la possibilité de fournir un tel financement par l'intermédiaire des bureaux du PNUD dans les pays bénéficiaires.

	Degré d'avancement de l'étude	Date de signature du mémorandum d'accord	Ressources prévues	Ressources allouées à ce jour	Origine des fonds
<u>AFRIQUE</u> MALI	Atelier national, 2-4 novembre 1993 Rapport général sur l'étude de cas Rapport de synthèse	07.06.93	100 000	70 000	BNUS 50 000 Comité intergouvernemental 50 000
TUNISIE	Atelier national, 27 et 28 octobre 1993 * Rapport sur l'étude de cas * Synthèse de l'étude de cas * Programme d'action national * Résumé du programme d'action national (en anglais et français)	15.06.93	108 000	93 000	PNUD 65 000 ALLEMAGNE 43 000
OUGANDA	Atelier national, novembre 1993 Rapport sur l'étude de cas	02.06.93	106 510	100 000	SUEDE BNUS
BOTSWANA	Rapport partiel 15.02.94	17.06.93	82 320	63 403	PNUD
CILSS	Réunion régionale, 17 et 18 février 1994 Rapport provisoire sur l'étude concernant la participation des femmes	07.07.93	100 000		ALLEMAGNE Comité inter- gouvernemental (Avance)
UMA	Rapport provisoire Réunion d'experts pour la mise au point finale (2 jours en février 1994)	13.08.93	90 000	50 000	Comité inter- gouvernemental
SADC	Plan de travail, 18.01.94	12.07.93	70 000	20 000	Comité inter- gouvernemental
IGADD	Rapport final, 19.12.93, accompagné de rapports nationaux sur l'Ethiopie, le Kenya, Djibouti, l'Ouganda, l'Erythrée et le Soudan	15.07.93	100 000		ALLEMAGNE
Commission économique pour l'Afrique	Rapport sur une étude de cas régionale, 15.11.93	05.05.93	25 000	25 000	Comité inter- gouvernemental
<u>AMERIQUE LATINE</u> CHILI		12.12.93	25 000	18 000	Comité inter- gouvernemental

PEROU		08.10.93	50 000	30 000	Comité inter-gouvernemental
<u>ASIE</u> TURKMENISTAN	* Etude faite par l'Institut des déserts, 13.01.94 * Conférence sous-régionale à Ashgabat, janvier 1994 * Proposition d'instrument régional pour l'Asie, élaborée par l'Institut des déserts	26.10.93	30 000	30 000	Comité inter-gouvernemental
TOTAL			886 830	499 403	

* A financer par des accords spéciaux conclus avec les bureaux du PNUD. Les modalités pratiques de ce financement sont encore à l'étude entre le secrétariat du Comité intergouvernemental et le PNUD.

17. Par ailleurs, le Secrétariat finance, ou cofinance, des études spéciales réalisées par le Groupe international d'experts sur la désertification en coopération avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales telles que l'ONUDI et avec le concours d'autres experts, afin de tirer profit au maximum des connaissances spécialisées dont disposent les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. Ces études, qui ont été identifiées par les cinq sous-groupes du Groupe international d'experts sur la désertification, portent sur les domaines suivants : 1) les liens entre la sécheresse/désertification et le système climatique mondial ou les changements climatiques; 2) la préservation et l'exploitation de la diversité biologique dans les terres arides; 3) l'effet de la sécheresse et de la désertification sur les ressources en eaux souterraines et superficielles; 4) la mise en valeur et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables de remplacement dans les zones atteintes par la sécheresse ou la désertification; et 5) les conséquences économiques et sociales de la sécheresse et de la désertification. Comme indiqué ci-après, certaines de ces études sont en cours. Il faudra prévoir des ressources supplémentaires pour entreprendre les autres études et compléter utilement les ressources du Groupe international d'experts. Le tableau ci-après indique les études spéciales en cours ainsi que les autres activités qu'entreprind le Secrétariat dans le cadre de son mandat, dont le financement des ONG - participation aux sessions du Comité intergouvernemental et activités préparatoires :

Activité	Coût
----------	------

Etudes spéciales du Groupe intergouvernemental d'experts sur la désertification	
* Energie et désertification	39 000
* Diversité biologique et désertification	25 000
Consultants	17 884
Réunion d'experts (Almería)	35 000 (montant estimatif)
Appui au système d'information	15 000
Déplacements du personnel	56 315
(dont les déplacements pour appuyer directement les études de cas)	(22 773)
Déplacements des participants (experts)	42 279
ONG	
* Conférence internationale d'ONG sur la désertification (Bamako)	152 903
* Programmes d'animation	9 000
* Action Terre	24 000
TOTAL	439 154

18. Le Comité souhaitera peut-être inviter des donateurs potentiels à contribuer au Fonds d'affectation spéciale en vue de permettre au Secrétariat d'entreprendre les activités conçues pour appuyer le processus de négociation.
